

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



GENERALE

S/1659
2 août 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 1er AOUT 1950, PAR LE MINISTRE
DES RELATIONS EXTERIEURES DE L'EQUATEUR, EN REPONSE A SON TELEGRAMME DU
14 JUILLET 1950 (S/1619) RELATIF AUX RESOLUTIONS ADOPTEES LE 25 JUIN, LE
27 JUIN ET LE 7 JUILLET 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE (S/1501, S/1511
ET S/1588)

ME REFERANT A VOTRE TELEGRAMME DU 14 JUILLET DANS LEQUEL VOUS DEMANDEZ DES
INDICATIONS SUR L'ASSISTANCE QUE L'EQUATEUR EST DISPOSE A FOURNIR, EN
APPLICATION DE LA RESOLUTION DU 27 JUIN, POUR REPOUSSER L'ATTAQUE CONTRE LA
REPUBLIQUE DE COREE, J'AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QUE
L'EQUATEUR, RESOLU A CONTRIBUER AU RETABLISSEMENT DE L'ORDRE INTERNATIONAL,
OFFRE D'APPORTER, DANS LA MESURE DE SES MOYENS, UNE AIDE ECONOMIQUE QUI
POURRAIT SE TRADUIRE PAR L'ENVOI DE CERTAINES MATIERES PREMIERES D'IMPORTANCE
STRATEGIQUE ET DE CERTAINS PRODUITS PHARMACEUTIQUES, SELON UN ACCORD A NEGOCIER
AVEC LE COMMANDEMENT UNIFIE. QUANT A DES FORCES ARMEES, L'EQUATEUR NE SE SENT
PAS EN MESURE D'EN FOURNIR CAR LES SEULES FORCES DONT IL DISPOSE SONT
NECESSAIRES A LA SECURITE NATIONALE.

L. Neftali PONCE,
Ministre des relations extérieures

